

# **Les outre-mer se mobilisent pour sauver les aides européennes post-2027**

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGAUDELOUPE.COM / LA RÉDACTION

10 novembre 2025



« Une dilution inacceptable du Posei », « une perte de maîtrise locale », « un recul stratégique pour nos filières ». Ce jeudi 6 novembre à Bruxelles, les mots étaient pesés, mais le ton ferme. Autour de la table, les représentants des Régions ultrapériphériques françaises, espagnoles et portugaises ont uni leurs voix pour contester les premières orientations budgétaires de la Commission européenne pour la période 2028 - 2034.

Patrick Dollin, conseiller régional chargé de l'économie verte, a porté la position de la Région Guadeloupe. À ses côtés, le vice-président du conseil départemental Adrien Baron venu représenté le Département.

Au cœur des inquiétudes : la disparition annoncée des enveloppes budgétaires dédiées aux RUP (Régions ultrapériphériques) dans le cadre financier pluriannuel post-2027. Un document de travail présenté par la Commission en juillet dernier envisage une fusion des politiques agricoles, de cohésion et de pêche, où les spécificités ultramarines risqueraient d'être marginalisées.

Pour la Guadeloupe, ce scénario serait synonyme de « perte de visibilité et d'instabilité pour nos agriculteurs », selon la collectivité régionale. Le Département, de son côté a alerté sur le risque de remise en cause du soutien à la banane, à la canne et aux filières halieutiques. Adrien Baron a plaidé pour la création d'un Posei spécifique pour la pêche, afin de financer la modernisation des flottes et infrastructures locales.

Créé en 1991, le Posei (Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité) visait à compenser les surcoûts liés à l'insularité et à soutenir les productions locales dans les Rup. Dans les faits, le dispositif alimente plus largement les filières d'export banane et sucre-rhum, que les petites exploitations vivrières et les jeunes agriculteurs.

Réunis à l'invitation du réseau Eurodom, les représentants des Rup ont signé ensemble un Appel pour le maintien de mesures différencierées dans le cadre budgétaire européen. L'objectif : défendre l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, qui reconnaît explicitement les besoins spécifiques des territoires éloignés. Les Rup rappellent qu'elles représentent non seulement un patrimoine agricole et culturel unique, mais aussi une partie intégrante de la souveraineté, de la biodiversité et du rayonnement mondial de l'Europe.

Ce regain d'alerte autour du Posei intervient en plein regain de résolutions autour de l'évolution institutionnelle, avec pour horizon rêvé un renforcement de l'autonomie. Sans traiter le pendant naturel que constitue la moindre dépendance aux subventions nationales

et européennes. Ce paradoxe, à revendiquer plus d'autonomie, tout en exigeant le maintien de filets de soutien structuré par l'État et l'Union européenne, reste le talon d'Achille des tenants de l'évolution institutionnelle qui éludent la question dans le débat public local.